

# Diplôme Universitaire

## Gestionnaire administratif – Secrétaire de mairie

### GASM

#### **Objectifs**

Face à la diversité des compétences requises sur les postes de Gestionnaire Administratif et Secrétaire de Mairie, le diplôme a vocation à former des professionnels possédant les connaissances, les savoir-faire leur permettant d'être rapidement opérationnels dans les fonctions futures. Le diplôme universitaire vise à répondre aux besoins de recrutement sur des postes de secrétaires de mairie et de gestionnaires administratifs des communes des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Il est organisé et fonctionne sous la responsabilité de l'UFR des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion de l'Université de Franche-Comté et des Centres de Gestion des quatre départements franc-comtois

#### **Publics visés**

Cette formation a pour objectif de permettre aux personnels de la fonction publique territoriale, de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière, en poste ou en reconversion (situation de maintien dans l'emploi) de développer leurs connaissances, leurs compétences et de se professionnaliser. Les demandeurs d'emploi peuvent candidater à la formation de même que les étudiants.

#### **Admission, prérequis, modalités pédagogiques, contrôle des connaissances**

La formation est sélective (admission sur dossier de candidature).

Pour les personnels, être en poste dans la fonction publique. Pour les demandeurs d'emploi et les étudiants être titulaires du baccalauréat.

La formation a lieu en présentiel. Elle est adossée à l'année civile, elle débute en janvier et s'achève en décembre. Elle compte 288.50 heures de cours et un stage au sein d'une collectivité territoriale de moins de 5000 habitants. Le stage est d'une durée de **8 semaines**.

La formation fait l'objet d'un contrôle continu. Chaque unité d'enseignement est sanctionnée par un examen écrit sur table.. Des épreuves de contrôle continu sont organisées dans le cadre des travaux dirigés. La note finale est la moyenne des notes acquises en travaux dirigés et à l'examen sur table. A l'intérieur de chaque des unités d'enseignement les notes se compensent, de même que les notes des unités d'enseignement.